

---

# AVIS

---

Le 26 octobre 2021

## HERPÈSVIRUS ÉQUIN TYPE 1 – FORME NERVEUSE (Myéloencéphalopathie à herpèsvirus)

### Avis aux propriétaires de chevaux

Le Réseau équin du MAPAQ vous informe de **deux cas actifs distincts de myéloencéphalopathie à herpèsvirus équin (HVE-1) forme nerveuse**. Les deux écuries affectées se situent dans la **région de Québec** et dans la **région de la Montérégie**. Ces deux cas d'HVE-1 ne semblent pas liés.

Une quarantaine et des mesures de biosécurité ont été mises en place par les propriétaires d'écurie avec le soutien de leurs médecins vétérinaires praticiens afin de contrôler la maladie et prévenir la contamination d'autres chevaux de ces écuries et la propagation à d'autres écuries.

#### Description

L'herpèsvirus équin type 1 est très contagieux et peut se manifester par des troubles respiratoires, neurologiques et des avortements. Les chevaux peuvent excréter le virus et contaminer d'autres chevaux sans présenter de signes visibles de la maladie. Le cheval malade qui a présenté des symptômes demeure généralement contagieux 1 à 2 semaines (au maximum 21 jours) après leurs disparitions.

Les symptômes de la myéloencéphalopathie et le degré de sévérité de l'infection sont variables entre les chevaux et peuvent se manifester par de la fièvre, une diminution de l'appétit, de l'abattement, une incoordination des mouvements de légère à sévère (plus souvent marquée aux membres postérieurs), de l'incontinence urinaire, une perte de tonicité de la queue, etc. L'euthanasie des chevaux gravement atteints est parfois nécessaire. Cela dépend de divers facteurs, notamment de la présence d'une souche virale très pathogène.

## Prévention et contrôle

**La vaccination demeure importante dans la stratégie de contrôle de l'herpèsvirus équin.** Bien qu'aucun vaccin ne se soit révélé totalement efficace contre la forme neurologique de l'herpèsvirus équin, il contribue à diminuer l'excrétion du virus ainsi que la sévérité et la durée des symptômes. Le vaccin permet également de limiter les répercussions associées à la forme respiratoire de la maladie et aux avortements.

L'adoption de mesures de biosécurité par l'ensemble des intervenants de l'industrie équine contribue à prévenir d'autres éclosions, notamment la **mise en place d'un isolement préventif strict des chevaux nouvellement introduits dans une écurie**. L'information complète au sujet des différentes mesures de biosécurité se trouve dans le [Guide de biosécurité équine](#) produit par Cheval Québec, en collaboration avec l'Association des vétérinaires équins du Québec et l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec.

## Mesures particulières lors d'éclosion d'herpèsvirus forme neurologique

- Quarantaine de 28 jours suivant la fin des symptômes pour tout établissement dont un cheval est diagnostiqué positif et monitoring de la température des chevaux deux fois par jour.
- Quarantaine de 21 jours pour tout établissement dont un cheval a été en contact direct ou indirect (dans le même établissement) avec des chevaux diagnostiqués positifs et monitoring de la température des chevaux deux fois par jour.
- Rehaussement de la vigilance et des mesures de biosécurité dans les établissements de la région touchée : augmentation de la fréquence des nettoyages et désinfections ainsi qu'une limitation des visiteurs et des déplacements de chevaux.
- Annulation des rassemblements de chevaux prévus dans la région touchée (ou restrictions en fonction du risque reconnu).

Pour plus de détails au sujet de l'herpèsvirus équin, un bulletin zoosanitaire est disponible sur le site internet du MAPAQ : [www.mapaq.gouv.qc.ca/equin](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/equin) .

Si vous observez des symptômes pouvant être associés à l'herpèsvirus équin, consultez votre médecin vétérinaire praticien.